

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2025

---

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LES EMPLOIS INDUSTRIELS EN EMPÊCHANT LES  
LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 931)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE PREMIER**

Substituer aux mots :

« deux cent cinquante »

le mot :

« cinquante ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, issu de propositions formulées par la CGT sur les adaptations de la loi Florange, vise à abaisser le seuil d'application de cette loi à des entreprises qui comptent au moins 50 salariés.